

amendements présentés à l'étape du rapport nous autorise à traiter du bill d'une façon générale.

● (1602)

Je sais que vous avez l'air sceptique en m'entendant dire cela, monsieur l'Orateur, et je n'oublie pas votre intervention d'hier soir, mais je crois qu'après mûre réflexion, à la lecture de l'amendement dont la Chambre est saisie, vous conviendrez avec moi qu'il nous donne bien la même latitude que si nous étions en train d'étudier l'article 1 du bill en comité plénier, ce qui est la même chose en soi qu'une discussion générale à la deuxième ou à la troisième lecture.

Mais cet amendement nous offre maintenant une nouvelle possibilité, car nous avons appris aujourd'hui même, lors de la dernière intervention du ministre, qu'il y aura attribution de temps, qu'on appliquera l'article 75C du Règlement, c'est-à-dire la clôture. Car c'est bien de la clôture qu'il s'agit, quel que soit le nom qu'on lui donne. Nous savons que demain, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) prendra la parole à 3 heures et qu'il proposera, en vertu de l'article 75C du Règlement, qu'une certaine période soit consacrée à la discussion de ce bill, ce qui mettra fin au débat à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture à une certaine heure, un certain jour.

Quoi que nous disions ou que nous fassions, il n'y a rien à y faire. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de faire connaître notre opposition, car je crois qu'il faut toujours s'opposer au recours arbitraire à la clôture, et le Règlement nous permet de le faire pendant deux heures. Nous pouvons au cours de ces deux heures prendre la parole pendant dix minutes, mais je doute que nous en profitions pour parler de la mauvaise façon dont les travaux de la Chambre sont administrés et qui nous a menés à la malheureuse impasse où nous nous trouvons. Aussi, nous ne pourrions à toutes fins utiles pas utiliser la séance de demain pour débattre le bill à l'étape du rapport et certains amendements importants dont nous sommes saisis. Je dis «certains amendements» parce que les amendements ne sont pas tous importants. On peut même en qualifier certains de superflus, mais certains d'entre eux sont effectivement importants.

Je trouve particulièrement significatif que ce soit le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui ait donné l'avis de motion que nous avons entendu aujourd'hui et non, comme il en est coutume, le président du Conseil privé (M. MacEachen) qui, en tant que leader du gouvernement, est responsable de la bonne marche des travaux à la Chambre. Ce dernier était en effet absent et on pouvait presque l'entendre souffler: tu t'es mis dans de mauvais draps, Bud, alors dépêtois maintenant, parce que ce n'est pas moi qui vais venir te sortir de là. Je pourrais rapprocher cela de ce qui s'est passé aujourd'hui à la Chambre.

Étant un habile parlementaire et voyant la tournure que prend le débat, le président du Conseil privé a sans doute examiné le compte rendu d'hier pour constater que pas seulement un, ni deux, mais trois députés ministériels y avaient participé en plus du ministre. D'après moi la contribution du

#### *Assurance-chômage—Loi*

gouvernement à ce débat égale celle de n'importe quel autre parti. Je n'ai pas compté les participants néo-démocrates, il y en a eu quatre peut-être, pas plus de quatre sûrement tout comme les ministériels, et nous n'avions engagé qu'un seul intervenant jusqu'au moment où nous avons vu ce qui se dessinait. Et alors nous nous sommes dit ceci: Puisque c'est ainsi que les choses se passent nous allons participer au débat. Si le gouvernement permet à de simples députés de faire valoir le pour et le contre—hier les trois députés d'en face qui ont participé au débat ont tous critiqué le bill—dans ce cas, lançons-nous dans la mêlée.

La représentante de South Western Nova (M<sup>lle</sup> Campbell) qui a réussi à se commettre si magnifiquement—mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) dirait qu'elle s'est compromise—a voté pour le projet de loi en comité et tout le monde le sait parce que le vote a été enregistré. Hier, elle a employé ses 20 minutes à exprimer les motifs de son opposition au projet de loi. Je mets au défi n'importe quel député, y compris le ministre, de voir autre chose dans son discours qu'une opposition non déguisée au projet de loi.

Si on revient un peu en arrière on note également l'intervention du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Lapointe) qui n'a pu faire mieux que de s'opposer au projet de loi. Cependant, lui ne faisait pas partie du comité. Du moins, il n'a pas voté pour le projet au comité. Quoi qu'il en soit, je me demande comment il peut réussir à occuper un poste d'adjoint parlementaire tout en s'opposant à un projet de loi défendu par le gouvernement, à qui il a juré fidélité. Comment réussit-il à concilier sa position avec son discours d'hier soir? C'est une question qu'il aura à résoudre avec sa conscience.

Quant à nous, jetons un coup d'oeil à ce qu'il a dit. Il a d'abord mentionné les dispositions qui lui paraissaient souhaitables pour ensuite déclarer:

... et je pense que si cette loi pouvait être appliquée justement pour tous les Canadiens, il n'y aurait aucun problème pour moi à l'appuyer.

Il a alors exposé ses objections au bill, objections que nous avons entendues à maintes reprises. Elles concernent les 48 districts d'assurance-chômage au Canada et le fait que les dispositions du bill s'appliqueront de façon inéquitable et injuste. Il est donc normal que nous nous opposions à ce bill. Je vais observer de très près dans quel sens votera le député lorsque nous en serons à la troisième lecture du bill et que nous voterons sur certains des amendements qui ont donné lieu à ses objections. Je prévient le secrétaire parlementaire du ministre des Transports ainsi que la représentante de South Western Nova, qui est elle-même un ancien secrétaire parlementaire, que nous allons les observer. Il est trop tard pour qu'ils puissent se dédire, car le compte rendu prouve qu'ils se sont prononcés contre le bill.

Il y a eu ensuite, monsieur l'Orateur, la troisième intervention d'hier. Que puis-je dire au sujet du député d'Hochelaga (M. Lavoie)?